



**USPF.**

Union suisse des paysannes  
et des femmes rurales

## Prises de position 2023/24



ensemble.compétentes.engagées.  
**Nous, les  
femmes  
de l'espace  
rural.**  
paysannes.ch



# L'USPF

## Nous, les femmes de l'espace rural. ensemble. compétentes. engagées.

- **ensemble.** Nous sommes le réseau des femmes de l'espace rural. Nous donnons une voix à plus de 50'000 paysannes et femmes rurales de tous les cantons et régions linguistiques.
- **compétentes.** Nous nous engageons en faveur d'une formation de la paysanne attractive, nous encourageons les femmes de l'espace rural et soutenons les compétences concernant le management du ménage et des tâches quotidiennes.
- **engagées.** Depuis 1932, nous nous engageons en faveur de la position professionnelle, économique et sociale des paysannes et des femmes de l'espace rural.



**Vous trouverez nos positions actuelles selon notre Vision 2030 dans les pages suivantes.**



## compétentes.

4

### Formation de paysanne – une compétence clé de l'USPF

La formation conduisant au brevet et au diplôme de paysanne/responsable de ménage agricole est formation professionnelle supérieure en deux étapes (degré tertiaire), sans formation initiale (certificat fédéral de capacité). Les centres de formation en économie familiale et agriculture proposent les modules d'économie familiale et de gestion que l'USPF a élaborés en collaboration avec les écoles. Les personnes ayant suivi ces formations ont les compétences nécessaires pour assumer leur rôle de partenaire à part entière sur l'exploitation. Elles peuvent percevoir les paiements directs et les crédits d'investissement et remplissent les conditions légales requises pour agir en qualité de chef.fe.s d'exploitation indépendantes. Il est réjouissant de constater que toujours plus de personnes décident de suivre cette formation très large. L'USPF s'engagera lors de la prochaine révision de la formation professionnelle supérieure du champ professionnel de l'agriculture, dont fait partie la profession de paysanne/responsable de ménage agricole, afin de pouvoir continuer à offrir une formation de paysanne adaptée aux besoins actuels.

### Formation de paysanne – la formation en économie familiale

La formation de paysanne est une formation supérieure et continue axée principalement sur l'économie familiale, qui ne s'adresse pas uniquement aux paysannes mais à toutes les personnes qui s'intéressent à l'économie familiale. Grâce aux compétences acquises dans nos modules, comme préparer des repas sains et de saison, mettre en valeur les produits pour éviter le gaspillage alimentaire, nettoyer de manière écologique, etc. nous pouvons proposer des solutions qui ne se contentent pas de lutter contre les symptômes mais qui s'attaquent aux racines des problèmes de notre époque. Nous demandons une meilleure reconnaissance de nos offres de formation par une coopération accrue avec les institutions, les autres prestataires de formation, les projets de promotion de la santé, etc.

### Compétences pratiques dans les écoles

Il est important pour l'USPF que les compétences pratiques soient renforcées dans les écoles. Dans le secteur spécialisé «économie-travail-ménage», les élèves doivent pouvoir préparer des mets en tenant compte des aspects liés

à la santé et à l'écologie. Les objectifs pédagogiques ne seront atteints que si le nombre de leçons et les infrastructures le permettent. Il est nécessaire d'assurer un équilibre entre la pratique et la théorie. L'acquisition d'apprentissages avec la tête et les mains doit retrouver de l'importance. Ils sont les fondements de la compréhension et de la connaissance économique et sociale de chaque personne.

### **Alimentation et économie familiale**

L'USPF s'engage à ce que le savoir relatif à une alimentation saine, consciente et à une économie familiale durable soit renforcé au sein de la population. Dans ce but, notre association a lancé le projet #ALMA (Management du ménage et des compétences au quotidien) pour renforcer les compétences et la conscience des jeunes familles en matière d'alimentation, d'économie familiale et de jardinage au moyen d'astuces, de vidéos et de fiches. L'objectif est également de transmettre ce savoir aux générations futures. De plus, l'USPF s'engage dans les discussions en cours et les projets portant sur le thème du gaspillage alimentaire pour une attitude responsable dans la gestion de nos ressources.

### **Travailler et agir de manière écologique et économique**

L'USPF souhaite promouvoir le réseautage entre consommatrices.teurs et productrices.teurs. Elle s'implique aussi à démontrer le point de vue des femmes et des familles en prenant position dans les consultations concernant l'alimentation et l'économie familiale.

### **L'économie familiale – une partie de l'économie nationale**

L'USPF souhaite obtenir une meilleure reconnaissance (monétaire) de l'économie familiale dans l'économie nationale. Les sciences économiques traditionnelles se concentrent sur le travail rémunéré et ignorent le travail bénévole. Toutefois, la valeur du travail bénévole constitue plus de la moitié du travail fourni. Environ 2/3 de ce travail bénévole sont effectués par les femmes.



engagées.

6

L'engagement de l'USPF repose sur la durabilité et ses trois aspects: social, économique et écologique.

## Sécurité sociale pour les partenaires dans l'agriculture

Les femmes constituent un gros tiers de la force de travail dans l'agriculture suisse (36%). Une grande majorité d'entre elles sont membres de la famille de exploitant.e, le plus souvent partenaires de vie, et travaillent pour l'exploitation agricole. La contribution économique des femmes est considérable. Selon le dernier rapport «Les femmes dans l'agriculture» (OFAG, octobre 2022/voir le code QR), 62% des femmes contribuent jusqu'à 50% du revenu total de l'exploitation. 50% de la jeune génération (jusqu'à 35 ans) sont responsables de plus de 50% du revenu total de l'exploitation. Une grande part de cette main-d'œuvre familiale féminine n'est pas encore rémunérée pour les activités menées dans l'exploitation agricole ni suffisamment couverte en matière d'assurances. Les nouveaux chiffres publiés par l'Office fédéral de l'agriculture confirment une évolution positive, mais toutes les lacunes ne sont pas encore complètement comblées. Or, l'absence de revenu propre expose à des risques et la reconnaissance officielle et sociale du travail effectué fait défaut. Elles sont réputées sans activité lucrative, elles n'ont accès ni à l'assurance maternité ni au 2<sup>e</sup> pilier, bien qu'elles travaillent. La constitution d'un 3<sup>e</sup> pilier n'est souvent pas possible faute de moyens. Les personnes sans activité lucrative doivent cotiser de manière forfaitaire à l'AVS/AI. Celles qui sont mariées sont affiliées par le biais des cotisations de leur conjoint si celles-ci dépassent le double de la cotisation minimale. Elles percevront au mieux une rente minimale, avec un risque de lacunes dans les années de cotisations.



Les chiffres de 2022 montrent que, dans l'agriculture, la moitié des femmes n'est pas encore assurée contre la perte de gain. En cas de maladie ou d'accident, leur remplacement devra être organisé et financé par le conjoint ou la famille, ce qui peut s'avérer difficile sans couverture d'assurance. Une partie des caisses refusent d'ailleurs de verser des prestations (même en cas de contrat et de versement de cotisations) si aucun revenu effectif n'est perdu.

En matière de divorce, le couple doit prendre des mesures de manière volontaire pour que l'ex-conjoint.e non-propriétaire puisse obtenir ce à quoi il/elle a

droit (rétribution du travail fourni, remboursement des apports financiers, participation à la plus-value, etc.). Cela permettra d'éviter le dilemme de renoncer à ses prétentions pour ne pas péjorer une future reprise éventuelle par les enfants communs. En cas de séparation, de divorce, de retraite ou de veuvage, les femmes (resp. les partenaires non propriétaires) sont menacées d'insécurité financière et de précarité. Une prise en charge par les pouvoirs publics peut alors devoir être demandée.

Pour la durabilité économique et sociale de l'agriculture, il faut aussi améliorer la position et la situation des femmes afin de leur offrir de bonnes perspectives professionnelles sur l'exploitation. Cela vaut à la fois sur le plan financier (p. ex. rémunération), en matière sociale (assurances et prévoyance), du point de vue du statut dans l'exploitation (accès à la propriété et à la conduite des exploitations agricoles) et en cas de divorce. C'est également dans l'intérêt des exploitations agricoles et de l'agriculture dans son ensemble.

Des améliorations de ces situations et de la couverture sociale peuvent être obtenues, d'une part grâce à un cadre légal, et d'autre part sur une base volontaire et privée. L'USPF s'engage au niveau politique pour des discussions et des solutions équitables, afin d'obtenir une mise en œuvre praticable, rapide et concrète de la protection sociale dans la PA22+ (n° 20.022), de la motion 19.3445 «Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce» et de la motion 22.4253 «Découplage du droit foncier rural de la mise en œuvre de la PA22+». L'USPF s'appuie également sur les pétitions de la commission pour l'agriculture adoptées par la Session des femmes de 2021 (21.2046 à 21.2049). Elle vise d'une part à intégrer les différents points dans les processus en cours (mise en œuvre de la PA22+, droit foncier, postulats 21.4585 et 21.4581) et, d'autre part, à garantir une certaine rapidité dans la mise en œuvre. L'USPF s'engage sur tous les fronts pour améliorer la situation des femmes dans l'agriculture.

## Campagne de sensibilisation «Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.»

Afin de faire avancer l'amélioration de la couverture sociale de la paysanne ou du/de la partenaire et des autres membres de la famille paysanne, l'USPF, l'USP, Agrisano et Prométerre ont lancé une campagne de sensibilisation en automne 2021. Il est plus important que jamais que les paysan.ne.s et les chef.fe.s d'exploitation s'informent, examinent différentes solutions et planifient ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité sociale de toutes les personnes qui collaborent dans l'exploitation agricole. Un accent particulier est mis sur les mesures préventives afin d'éviter les conséquences négatives d'un éventuel divorce. Pour vous aider, une check-list est disponible sur [www.ma-situation.ch](http://www.ma-situation.ch).

## Revenu agricole

Le niveau de sécurité sociale des familles paysannes dépend aussi du revenu des exploitations agricoles. Celui-ci est dans sa grande majorité encore beaucoup plus bas que dans des secteurs comparables. L'USPF s'implique aussi dans les discussions sur ce thème. Elle participe activement dans le groupe d'accompagnement de l'OFAG sur le postulat 21.4585 «Revenu des familles paysannes», afin d'obtenir un revenu approprié et comparable à celui des autres secteurs, au sens de l'article 5 de la loi fédérale sur l'agriculture. L'USPF considère aussi que le thème de la transparence et de la répartition des marges tout au long de la chaîne de création de valeur doit être traité. Les familles paysannes doivent recevoir une rémunération équitable pour leurs prestations et cela d'une manière qui tienne compte des exigences et des normes croissantes et toujours plus élevées dans l'agriculture.



## Loup

Le loup s'est établi en Suisse et il fait désormais partie de la faune de notre pays. Toutefois, le loup est un animal sauvage qui doit être régulé. L'USPF s'engage pour que la dimension sociale soit aussi prise en compte dans les discussions sur le loup. C'est le seuil de douleur non seulement physique mais aussi psychique qui est atteint pour les éleveurs et les éleveuses. La charge émotionnelle est aussi très importante. Là où le loup est présent, les familles craignent constamment pour leurs animaux et leurs enfants. L'USPF s'engage pour que les soucis des familles paysannes et des responsables d'alpages ainsi que la souffrance de leurs animaux soient pris en compte de manière adéquate et que des solutions soient mises en place le plus rapidement possible pour améliorer la situation.

## Environnement

En ce qui concerne l'aspect environnemental de la durabilité, l'USPF s'engage à poursuivre sur la voie indiquée vers une agriculture productrice proche de nature. Après le rejet des deux initiatives «pour une eau potable propre» et «pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» en 2021, et celui de l'initiative «non à l'élevage intensif en Suisse» en 2022, le thème de la réduction des émissions de l'agriculture reste d'actualité. L'USPF poursuit son engagement pour des solutions réalistes et réalisables, ainsi que pour une reconnaissance des progrès réalisés.

## Climat

Le changement climatique est un thème important pour l'agriculture. D'une part, elle est elle-même fortement impactée par le changement climatique. Les étés caniculaires et la sécheresse, mais aussi les gels tardifs et la pression croissante des parasites provoquent des pertes et des coûts élevés dans l'agriculture. D'autre part, elle est aussi à l'origine d'une partie des émissions de gaz à effet de serre (part de l'agriculture: 14%, en comparaison, trafic: 32%, bâtiments: 24%, industrie: 24%). Toutefois, l'agriculture doit aussi être considérée comme une chance dans le cadre de la protection du climat. Par exemple, elle fournit une contribution positive lors de l'accumulation de dioxyde de carbone dans le

sol (séquestration du CO<sub>2</sub> par la formation d'humus). Les prairies permanentes (en particulier les prés) sont aussi importantes pour la séquestration de CO<sub>2</sub>. En 2021, l'USPF s'était déjà prononcée clairement en faveur du oui à la loi sur le CO<sub>2</sub>. Elle soutient également la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LIC) et recommande à l'unanimité de voter oui le 18 juin 2023. La LIC vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à se protéger des effets du réchauffement climatique. Il s'agit d'une loi-cadre qui fixe en premier lieu des objectifs et des buts intermédiaires. Parmi les deux mesures concrètes proposées, celle qui concerne le programme d'incitation au remplacement des chauffages et à l'efficacité énergétique bénéficie à la population, y compris aux familles paysannes.

## Orientation future de la politique agricole et alimentaire

En ce qui concerne la future orientation de la politique agricole et alimentaire, les paysannes et femmes rurales suisses comptent aussi sur la contribution de la population. Chaque achat de produits indigènes, régionaux et de saison est un soutien sur la voie vers une agriculture encore plus écologique et plus durable. La liste des courses est et reste le meilleur bulletin de vote. Le développement durable de notre agriculture et de notre alimentation est un enjeu de société, qui requiert de tous un engagement constructif sur le long terme. La politique agricole devrait être adaptée pour tenir compte d'une part des attentes de la société et offrir d'autre part une perspective aux familles paysannes. Seul un dialogue constructif et commun permet de trouver de bonnes solutions, celui-ci doit être mené par l'ensemble de la chaîne de création de valeur – des paysannes et paysans jusqu'aux consommatrices et consommateurs. L'USPF s'engage activement dans ce processus et encourage les contacts et les échanges avec les différents acteurs de la chaîne de création de valeur, en particulier avec les consommatrices et les consommateurs.

## Autres thèmes de politique agricole

L'initiative pour le paysage et la révision de la LAT2, l'initiative pour la biodiversité, les OGM et les nouvelles techniques de sélection sont autant de thèmes et de discussions où l'USPF est impliquée et s'engage activement.

## Plus de femmes en politique

L'USPF s'engage cette année aussi pour une plus grande participation des femmes aux élections fédérales 2023. Une démocratie n'est bonne que dans la mesure où elle représente ses citoyennes et ses citoyens. Les organes mixtes parviennent à de meilleures solutions. Les femmes et les hommes doivent construire notre avenir sur un pied d'égalité. Cela garantit des solutions équilibrées. Avec le projet «Plus de femmes en politique», l'USPF offre aux candidates membres de l'USPF la possibilité de se présenter, d'accroître leur visibilité et de travailler en réseau. Outre la plateforme électorale du site Internet [www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch), un événement de réseautage sera organisé au Palais fédéral et une formation en ligne sera dispensée aux candidates. L'USPF a également pour objectif de motiver la population à aller voter et à donner sa voix aux femmes. Grâce à ces mesures, l'USPF souhaite prolonger le succès de l'année électorale de 2019 et voir augmenter la part des femmes au sein du Parlement.



## Réforme de la LPP

L'USPF se réjouit que la réforme de la LPP ait été adoptée par les deux Chambres au printemps 2023. C'est une réponse positive aux promesses faites lors de la révision de l'AVS. L'USPF s'est engagée pendant des années pour des améliorations en faveur des bas revenus, du travail à temps partiel et des emplois multiples, en particulier pour les femmes. Ce compromis – comme tous les compromis – ne contient pas tous les éléments souhaités au départ, mais il permet quelques améliorations. L'abaissement du seuil d'entrée, la suppression de la déduction de coordination fixe au profit d'une déduction en pourcentage du revenu AVS, les mesures de compensation à l'abaissement du taux de conversion et l'allègement pour certaines catégories d'âge apportent des améliorations et permettent à toujours plus de personnes, en particulier des femmes, d'entrer dans le système du deuxième pilier. Environ 70'000 personnes supplémentaires auront accès au deuxième pilier, leur prévoyance sera améliorée non seulement pour la retraite mais également en ce qui concerne les prestations en cas de décès. Rappelons ici que les femmes reçoivent actuellement une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes et qu'une femme sur dix dépend des prestations complémentaires. Les améliorations auront des répercussions positives sur

les couples qui gèrent des exploitations agricoles: une partie des partenaires est rémunérée par l'entreprise, 53% travaillent à l'extérieur de l'entreprise. La possibilité de cotiser au deuxième pilier améliorera les prestations de retraite et de décès. La modification des bonifications de vieillesse réduira aussi les charges à partir de 45 ans.

## Conciliation de la famille et de la profession

Aux yeux de l'USPF, il est important d'améliorer la conciliation entre la profession et la famille. Une conciliation difficile éloigne souvent les femmes du marché du travail et empêche les hommes de s'occuper davantage des tâches familiales. Les conséquences sont la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les risques financiers en cas de séparation, la précarisation à la retraite et une charge unilatérale d'un des parents en tant que «responsable économique de la famille». L'USPF salue le fait que le Conseil fédéral promeuve l'égalité et qu'il ait approuvé la stratégie Egalité 2030 comprenant quatre champs d'action: la promotion de l'égalité dans la vie professionnelle, l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, la prévention de la violence et la lutte contre la discrimination. L'USPF estime essentiel que des mesures soient élaborées et mises en œuvre rapidement au niveau fédéral, cantonal et communal. Pour l'USPF il est aussi important que les familles, qui s'occupent elles-mêmes des enfants, ne soient pas pénalisées et que le travail d'assistance soit mieux reconnu.

## Égalité de salaire

L'USPF exige l'application de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes. Actuellement, les femmes gagnent en moyenne 19% de moins que les hommes et 8,1% des différences de salaire sont inexplicables. Pourtant l'égalité de salaire est ancrée dans la loi sur l'égalité depuis 1996.

## Travail de care non rémunéré

Les personnes qui effectuent un travail de care non rémunéré sont confrontées à des conséquences négatives en termes de carrière professionnelle et de protection sociale. La possibilité de choisir la répartition du travail entre les femmes et les hommes reste ainsi limitée. Qu'il s'agisse du travail de care rémunéré ou non, en faveur d'adultes ou d'enfants: les désavantages touchent surtout les femmes. La part qu'elles assument dans ces secteurs est particulièrement élevée: elles fournissent 62% de toutes les heures de travail non rémunéré.

L'USPF est déçue que le Conseil national, à la session de printemps, ait rejeté le postulat 22.3370 «Travail de soins. Revaloriser les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance» basé sur une pétition de la Session des femmes 2021. L'USPF demande au Parlement de trouver des solutions pour ce thème du travail de care important pour notre société.

## Imposition individuelle

L'USPF peut soutenir le principe de l'imposition individuelle du point de vue de l'égalité. Toutefois, elle émet des réserves sur certains points importants, car de nombreux aspects sont encore ouverts ou peu clairs. L'USPF se prononce en faveur de la variante 2 et rejette la variante 1. L'USPF constate qu'il y a encore des points à analyser et des corrections à apporter. Les doutes et réserves ci-après doivent absolument être pris en compte:

- Y a-t-il suffisamment de places d'accueil extra-familial à disposition?
- Pas de discrimination de modèles familiaux
- Autonomie tarifaire des cantons
- Charge administrative et coûts liés au changement de système
- Conséquences pour les exploitations agricoles
- Quelles sont les conséquences de l'imposition individuelle sur d'autres législations?

Vous trouverez les détails dans la prise de position de l'USPF (en allemand).



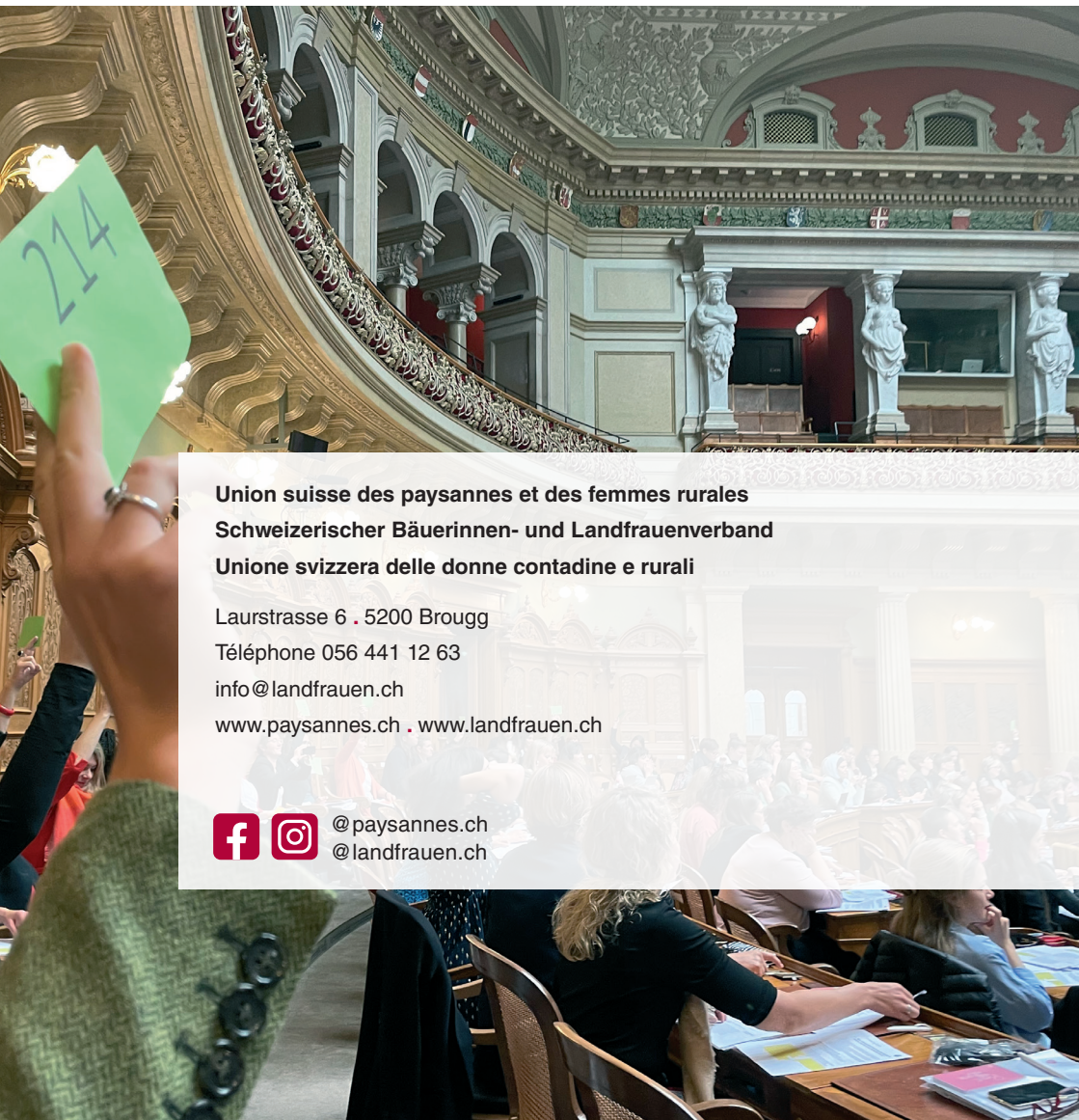
## **Renforcer les femmes – augmenter la participation des femmes. Formation modulaire: «Nous façonnons l’avenir – engagées avec compétence et en réseau»**

L’USPF a pour objectif de renforcer et de motiver les femmes pour la collaboration dans les organes et les fonctions politiques, et ainsi d’augmenter la participation des femmes à tous les niveaux. Dans cette optique, l’USPF propose une nouvelle formation: «Nous façonnons l’avenir – engagées avec compétence et en réseau». Défendre des intérêts de manière efficace et réfléchie, se gérer et diriger d’autres personnes avec courage, se présenter efficacement dans les médias, façonner l’avenir avec plaisir seront abordés dans les modules. La formation s’adresse aux femmes qui occupent déjà une fonction dans une organisation, une commission ou une association de paysannes et de femmes rurales, ou qui souhaitent s’engager dans une nouvelle fonction. Les femmes sont renforcées dans leur rôle de direction, dans leur communication, dans leur présentation devant des personnes ou sur les réseaux sociaux. La formation se compose de sept modules, qui peuvent être combinés individuellement en fonction de ses propres besoins. Elle débutera en septembre 2023 (dans un premier temps, uniquement en allemand).

### **«USPF – plateforme d’aide et de soutien»**

Depuis 6 ans, l’USPF gère la plateforme «USPF – plateforme d’aide et de soutien». Des spécialistes en coaching, médiation et droit proposent un accompagnement. La pression dans l’agriculture augmente. Parmi les plus grands défis et les thèmes les plus demandés figurent la protection sociale, la séparation et le divorce, la surcharge de travail, les conflits entre les générations et les soucis financiers. L’image que la société a de l’agriculture est une autre source de préoccupation. De plus, les nouvelles initiatives et lois placent les familles paysannes devant de nouvelles contraintes. Actuellement, le taux de burnout dans l’agriculture est deux fois plus élevé que dans le reste de la société. L’USPF s’en préoccupe et offre de l’aide! Il est important que les personnes ayant besoin de soutien s’adressent assez tôt aux personnes spécialisées adéquates.





**Union suisse des paysannes et des femmes rurales**  
**Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband**  
**Unione svizzera delle donne contadine e rurali**

Laurstrasse 6 . 5200 Brougg

Téléphone 056 441 12 63

[info@landfrauen.ch](mailto:info@landfrauen.ch)

[www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch) . [www.landfrauen.ch](http://www.landfrauen.ch)



[@paysannes.ch](https://www.facebook.com/paysannes.ch)

[@landfrauen.ch](https://www.instagram.com/landfrauen.ch)